**Termes de référence   
et spécifications techniques**

1. **informations générales**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la mission | **Recrutement d'un expert à court terme pour élaborer des cadres et des lignes directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental sur les eaux marines et douces et la collecte de ces données** |
| Bénéficiaire | **Commission de l'Union africaine** |
| Pays | **Ethiopie** |
| Nombre total estimé de jours | **60 jours** |

1. **Contexte et justification du besoin**

Expertise France est une agence publique française de coopération internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets visant à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, en cohérence avec les Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et les priorités de l'action extérieure de la France. La mission d'Expertise France est de répondre à la demande des pays partenaires souhaitant améliorer la qualité de leurs politiques publiques afin de relever les défis environnementaux, sociaux, économiques et de sécurité auxquels ils sont confrontés. L'agence atteint cet objectif en mettant en œuvre des projets dans les principaux domaines d'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière ;

- Stabilité, sécurité internationale et paix Stabilité, sécurité internationale et paix ;

- Développement durable, climat et agriculture ;

- Santé et développement humain.

Afin de donner corps à ce dialogue et de l’inscrire dans la durée et en mettant l’accent sur le deuxième axe de sa déclaration d’intention, un financement total de 3,25 millions d’euros (en 3 phases) a été accordé par l’Agence française de développement (AFD) à Expertise France sous la forme d’une facilité d’assistance technique et de renforcement des capacités pour appuyer l’Union africaine (UA) sur les questions relevant de son domaine d’expertise.

Sur la base d’une demande de différents départements de la Commission de l’Union africaine (CUA), la Facilité française d’assistance technique à l’UA a facilité la réalisation d’un certain nombre d’études, de documents de stratégie et de politique visant à soutenir la CUA sur des sujets liés à l’économie et au commerce.

**L'évaluation de l'impact environnemental**

La Commission de l'Union africaine (CUA) reconnaît le potentiel considérable de l'économie bleue comme catalyseur du développement durable en Afrique. L'économie bleue englobe un éventail d'activités économiques liées aux eaux intérieures, aux océans, aux mers et aux zones côtières, notamment la pêche, l'aquaculture, le tourisme, le transport maritime et l'énergie. Afin de garantir que ces activités contribuent positivement à la durabilité environnementale et au développement socio-économique, la CUA recherche un expert pour **élaborer un cadre complet d'évaluation d'impact environnemental (EIE) et améliorer les mécanismes de collecte de données pour la Division de l'économie bleue.**

1. **Objectifs et résultats souhaités**
   1. **Objectif général**

L’objectif principal de cette consultation est de **développer un cadre d’EIE solide et une méthodologie de collecte de données qui permettront à la Division de l’économie bleue de la CUA d’évaluer, de surveiller et de gérer efficacement les impacts environnementaux des activités de l’économie bleue dans les États membres.**

***Principales fonctions et responsabilités :***

Les objectifs spécifiques seront de :

1. Effectuer un examen des cadres d’EIE existants et des pratiques de collecte de données liées à l’économie bleue en Afrique ;
2. Identifier les lacunes, les défis et les meilleures pratiques dans les contextes africains et internationaux ;
3. Développer un cadre d’EIE complet adapté au secteur de l’économie bleue ;
4. Veiller à ce que le cadre soit conforme aux normes internationales et aux meilleures pratiques tout en répondant aux contextes et aux besoins spécifiques de l’Afrique ;
5. Élaborer des lignes directrices pour évaluer les impacts sur les plans d’eau intérieurs, les écosystèmes marins et côtiers, la biodiversité, les facteurs socio-économiques et la résilience au changement climatique ;
6. Développer des outils et des modèles pour la collecte de données, y compris des indicateurs et des mesures pour le suivi des impacts environnementaux ;
7. Proposer des mécanismes de validation, de stockage et de partage des données entre les États membres ;
8. Élaborer du matériel de formation et organiser des ateliers pour le personnel de la CUA et les parties prenantes concernées sur l’utilisation et la mise en œuvre du cadre de l’EIE et de la méthodologie de collecte de données ;
9. Faciliter les consultations avec les principales parties prenantes, notamment les agences gouvernementales, les États membres, les CER, le monde universitaire et le secteur privé ;
10. Lier cette activité avec celle en cours concernant l’élaboration du tableau de bord de l’économie bleue (plus spécifiquement son pilier « gouvernance ») ;
11. Lier cette activité avec les autres projets d’économie bleue mis en œuvre par Expertise France ;
12. Intégrer les commentaires des parties prenantes dans le cadre final de l’EIE et dans la méthodologie de collecte de données.
    1. **Résultat**

Le consultant doit fournir les éléments suivants :

1. **Un rapport initial** dans les dix jours ouvrables suivant la signature du contrat. Ce rapport doit démontrer une compréhension claire de la mission par le(s) consultant(s). Il doit également inclure un plan de travail détaillé, un calendrier et les livrables de la mission.

2. **Une évaluation de base et un plan** pour combler les lacunes d’information au moyen d’une enquête ou d’autres outils de collecte de données pertinents.

3. **Le premier projet d’étude d’impact environnemental** doit être soumis après **30 jours ouvrables.**

4. **Le deuxième projet** sera soumis après **45 jours ouvrables,** intégrant tous les commentaires et suggestions formulés par les parties prenantes.

5. **Le projet final doit être soumis après 60 jours et non** **au plus tard 4 mois après la signature du contrat.**

6. **Un rapport complet** sur la consultation avec des leçons et des meilleures pratiques.

7. **Participer et présenter le projet d’EIE** lors d’une réunion consultative avec le groupe de travail technique et l’ensemble des parties prenantes.

1. **Description de la mission**
   1. **Livrables anticipés**

Le consultant fournira un rapport initial, un rapport intermédiaire comprenant le projet final des lignes directrices de l'EIE et une version validée par les parties prenantes, la CUA et la Facilité technique franco-australienne.

1. Rapport de démarrage décrivant l’approche, la méthodologie et le plan de travail.
2. Evaluation des besoins/de base.
3. Projet de cadre d’EIE et de méthodologie de collecte de données.
4. Cadre final de l’EIE et méthodologie de collecte de données.
5. Rapports des ateliers.
6. Rapport final complet avec recommandations.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom du rapport** | **Contenu** | **Heure de soumission** |
| Rapport de démarrage | Le rapport doit également inclure un plan de travail détaillé, un calendrier et les livrables de la mission. | À remettre dans les 10 jours suivant la signature du contrat. |
| Évaluation des besoins/de base | Une évaluation de base et un plan pour combler les lacunes d’information au moyen d’une enquête ou d’autres outils de collecte de données pertinents | À soumettre dans les 15 jours suivant la signature du contrat |
| Première ébauche du rapport final | Lignes directrices de l'EIE pour les eaux marines et douces | À soumettre après 30 jours |
| Deuxième version du rapport final | Lignes directrices de l'EIE pour les eaux marines et douces | À soumettre 45 jours après la signature du contrat et à l’issue de la réunion consultative avec les parties prenantes (CUA, CER, États membres, etc.) et intégration de leurs contributions. |
| Version finale du rapport final | Lignes directrices de l'EIE sur les eaux marines et douces et un rapport complet sur la consultation avec des leçons et des meilleures pratiques | Au plus tard 4 mois après la signature du contrat et à l’issue des ateliers de validation par toutes les parties prenantes concernées et intégration de leurs contributions. |

* 1. **Soumission et approbation des rapports**

Les versions électroniques des rapports susmentionnés doivent être soumises au coordinateur de la Facilité technique France-UA et à la Division de l'économie bleue de la Commission de l'Union africaine. Les rapports doivent être rédigés en anglais. Le coordinateur et la Division de l'économie bleue de la Commission de l'Union africaine sont responsables de leur approbation.

* 1. **Exigences linguistiques**

La maîtrise de l’une des langues de travail de l’Union africaine, la connaissance de deux ou plusieurs autres langues de travail serait une valeur ajoutée.

* 1. **Critères d'évaluation**

Les candidats intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour réaliser les prestations. Les cabinets de conseil peuvent proposer des consultants individuels, mais seules leur expérience et leurs qualifications seront prises en compte dans le processus de sélection. Leur expérience en entreprise ne sera pas prise en compte. Le contrat sera alors signé avec la personne proposée.

Les candidats intéressés sont priés de soumettre leur CV accompagné des copies de leur diplôme, et éventuellement des références.

* 1. **Coordination**
* Le prestataire désignera un interlocuteur unique pour la mise en œuvre du projet. M. Kervin Kumapley, coordinateur de projet du dispositif Expertise France UA, sera son interlocuteur. Nom : **M. Kervin Kumapley** - Courriel : [kervin.kumapley@expertisefrance.fr](mailto:kervin.kumapley@expertisefrance.fr)
* Adresse de contact de l'AUC Blue Economy : **M. Georges H. Mba Asseko,** Chef de département , Économie bleue - Courriel : [mbaassekog@africa-union.org](mailto:mbaassekog@africa-union.org)

1. **Lieu, durée et modalités d'exécution**

* Période de mise en œuvre : A compter de la date d'attribution du marché jusqu'à **4 mois au plus tard** après la signature du contrat.
* Date de début : à compter de la date d'attribution du marché (juin).
* Date limite de fin : **4 mois** après la signature du contrat.
* Lieu de la mission : La mission est basée à domicile avec des déplacements (si nécessaires).
* La durée de la mission est **de 60 jours,** à compter de la date de signature du contrat.

1. **Expertise et profil requis**
   1. **Nombre d'experts par mission :** 1
   2. **Profil de l'expert désigné responsable de l'exécution du contrat**

**Le Consultant : 60 jours**

Le/La consultant(e) apportera conseils et soutien technique aux parties prenantes de la Facilité technique France-UA et de la Division Économie bleue de la Commission de l'Union africaine (Division Économie bleue) pour la mise en œuvre de la stratégie Économie bleue. De plus, il/elle sera responsable de la gestion quotidienne de la mission, notamment de la planification et de la coordination des contributions, de la garantie de l'obtention des résultats et du maintien de la qualité globale des services fournis. Le/La consultant(e) sera responsable du bon déroulement et de la mise en œuvre du projet dans les délais impartis. Il/Elle sera responsable de la coordination avec les principales parties prenantes et les réseaux contactés au cours de la mission.

***1) Expertise et qualifications***

***Le candidat idéal doit posséder les qualifications et l'expérience suivantes :***

***Qualifications et compétences:***

* Diplôme d'études supérieures en sciences de l'environnement, en biologie marine, en gestion de l'environnement ou dans un domaine connexe ;
* Au moins 8 ans d’expérience dans la réalisation d’études d’impact environnemental, de préférence dans le contexte des environnements marins et côtiers.

***Expérience professionnelle spécifique:***

* Expérience avérée dans le développement de méthodologies et d’outils de collecte de données ;
* Connaissance du concept d’économie bleue et de sa pertinence pour le développement durable ;
* Solides compétences en matière d’analyse, de rédaction de rapports, de communication et d’engagement des parties prenantes ;
* Capacité à travailler de manière autonome et à fournir des résultats de haute qualité dans les délais impartis ;
* Une expérience de travail en Afrique et une connaissance des politiques et cadres environnementaux régionaux constituent un avantage.

***Compétences requises:***

* Au moins une langue de l’Union africaine ; la connaissance d’autres langues de l’Union africaine serait bénéfique ;
* Démontre une concentration sur l’obtention de résultats de qualité et d’impact ;
* Excellentes compétences interpersonnelles et de communication.